

Compte rendu de la séance du 16 septembre 2015

Délibérations du conseil:

DELIBERATION N° 1 : Validation Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit établir une programmation pluriannuelle de travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public (ERP), appelée "Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)".

Monsieur le Maire précise que pour cette mission obligatoire, nous avons souhaité faire intervenir le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de le Drôme) afin de faire une étude des différents travaux à réaliser pour se mettre aux normes.

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, à l'unanimité :

- Adopte l'agenda d'accessibilité programmée
- Autorise le maire à demander une prorogation du délai de dépôt de l'agenda
- Autorise le Maire à déposer la demande d'approbation en Préfecture puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre des actions.

DELIBERATION N° 2 / OBJET : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE / SUBVENTION INSTITUT O.S.A.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que l'INSTITUT O.S.A. 30 Impasse de la commanderie à 26300 St Vincent la Commanderie, apporte un soutien logistique significatif à l'organisation des "TAPS" Temps d'Activités Péri-Scolaires au profit de la commune de Peyrus :

A ce titre, Monsieur le Maire propose d'affecter une subvention exceptionnelle à cette association pour un montant de 200.00 euros.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE d'allouer à l' INSTITUT OSA un montant de 200.00 euros.

Questions diverses :

- * Réunion de la commission d'urbanisme : 2 dossiers traités (1 permis et 1 déclaration de travaux)
- * Etude géotechnique pour le projet "Aménagement place de la Mairie" : le bureau d'étude a été choisi.
- * Rentrée des classes : elle s'est bien passée, 43 élèves sur le site de Peyrus
- * T.A..P.S. Nouvelles activités : Echec et Atelier Ludocréatif (groupe de 7 enfants)
- * Assemblée générale extra ordinaire pour "l'Auberge de l'école" : nécessité de compléter le conseil d'administration
- * Association YAYOS : souhaite reconduire sa manifestation, en complétant par un parcours d'activités pour les enfants
- * Projet achat grilles d'exposition : sans suite
- * Piscine municipale : partie technique à refaire (conduites et système de filtration)
- * Urbanisme : contentieux en cours : la défense doit être conduite par le service de l'état
- * Ambroisie : divers projets : opération "coup de poing", créer un chantier associatif collectif, opération d'information
- * Création d'un ALSH par la CRR / Accueil de loisirs sans hébergement à Montvendre. Mise en route réussie cette année.
- * Le site internet de la mairie de Peyrus a été "relooké"
- * Festi'tour : manifestation "randonnées", restauration, visite touristique de peyrus. Fréquentation importante, bonne promotion de la commune
- * Le "city parc" : la plateforme a été faite cet été, ainsi qu'un relevé topographique. Le dossier de consultation a été lancé pour la structure.
- * Chantier SDED : Demande d'une étude pour l'enfouissement des lignes et l'éclairage public (réunion le 7 octobre)
- * Convention avec le Syndicat des eaux de la Plaine de Valence : signature dans les jours qui viennent (augmentation de notre prix de vente)
- * COP 21 : planter un arbre pour le climat et la biodiversité : opération envisagée avec l'école
- * Demande de la mairie de combovin : réflexion sur la répartition des frais de fonctionnement du RPI

* Actualité nationale : les "réfugiés humanitaires"

Une communication sera adressée aux administrés, en vue d'apporter une aide à ceux qui souhaiteraient contribuer à une action citoyenne

* Loi NOTRe : promulguée le 7 août 2015 : concerne le périmètre des intercommunalités. La CC de la rade ne réunit pas les conditions pour rester autonome et doit envisager son rattachement à une entité voisine.

Prochain conseil municipal : le jeudi 15 octobre 2015 à 20 h